

PROTOCOLE SANITAIRE – COVID 19

Quelques précisions sur le retour à l'école :

Elève positif	Elève cas contact
<p>* Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5ème jour est négatif et en absence de symptômes depuis 48 heures.</p> <p>* Isolement de 7 jours dans le cas contraire. → Pas de test à l'issue du 7^{ème} jour.</p> <p>→ En cas de symptômes, l'élève est encore écarté de l'école au moins 48h jusqu'à disparition des symptômes.</p>	<p>L'élève pourra rester en classe :</p> <p>* Si le test PCR ou antigénique fait à J+0 est négatif.</p> <p>→ Un élève n'ayant pas le résultat au test ne peut être accueilli. (document fourni à l'école mais non gardé)</p> <p>* Et si les auto-tests réalisés à J+2 et J+4 sont négatifs.</p> <p>→ Les représentants légaux de l'élève devront produire à J+2 <u>et</u> à J+4 une attestation sur l'honneur de la réalisation effective de l'autotest et de son résultat négatif. (documents fournis à l'école et gardés)</p> <p>→ A défaut, l'élève ne pourra être admis dans l'établissement.</p>

Le directeur